

**Jeudi, 21 Septembre 2017**

## **Comment un détective poussait des salariés à la faute pour mieux les licencier**



**Dessin de Vlahovic, Serbie**

Dans une PME de la Hesse, le patron est allé jusqu'à engager un détective pour piéger une élue du personnel un peu trop dérangeante. Une tendance inquiétante dans un pays connu pour son modèle de concertation sociale.

Ce soir-là, le détective a senti que sa vie partait en vrille. Il était au volant, en train de suivre une voiture dont il voulait intimider le conducteur. Celui-ci panique effectivement, appuie sur le champignon, prend un virage sur les chapeaux de roues et dérape. *“Il va se tuer”*, pense le détective. Même si ce ne sont pas les scrupules qui l'étouffent à l'époque, il ne veut tuer personne. Maintenant, ça suffit, se dit-il. Il abandonne la poursuite. L'affaire le fait gamberger et il ne tarde pas à renoncer à sa vie de fouineur, de fileur et de poseur de pièges. Pendant toutes ses années de détective privé, il n'a cessé de jouer toutes sortes de rôles et a appris que mentir est une affaire complexe. Il ne s'agit pas simplement de suivre des gens en voiture ou de les photographier, non, il faut souvent se faire aussi passer pour un autre afin de récolter des informations. *“Une fausse identité, ça se prépare, précise-t-il. Ce sont les petits détails qui rendent le mensonge crédible.”*

En janvier 2012, il a pour mission de travailler comme aide-soignant intérimaire dans une résidence pour personnes âgées de Bad Nauheim, dans la Hesse. Il se prépare en visionnant des vidéos sur le métier sur YouTube. À la fin du mois, il est de service de nuit avec Ernestine Cornella et sa collègue. Peu avant deux heures du matin, à l'approche de la pause, il sort le champagne, la bouteille de tequila et les verres, et explique que c'est son dernier jour et qu'en plus c'est son anniversaire. Ernestine Cornella trouve ce grand bonhomme sympathique mais le met en garde : *“Hé, c'est pas un bistrot ici, c'est une maison de retraite !”* L'alcool y est interdit.

C'est à ce moment-là que débarque à l'improviste la directrice de l'établissement, entourée de plusieurs personnes – une visite de contrôle, bien après minuit. De la tequila ? Mais qu'est-ce qu'elle fait là ? demande-t-elle. Selon toute apparence, elle vient de pincer Cornella en flagrant délit de consommation d'alcool. Elle renvoie le faux aide-soignant sur-le-champ et convoque cette dernière pour le lendemain. C'est le début d'un cauchemar pour Ernestine Cornella. Âgée d'environ 45 ans, cette femme énergique, qui a les pieds sur terre et élève seule son enfant, travaille depuis l'âge de 21 ans dans l'établissement. Elle s'est battue pour monter un comité d'entreprise et a été élue dès le départ déléguée du personnel. Depuis, ses relations avec la direction sont difficiles. Après cette nuit-là, Ernestine Cornella est suspendue de ses fonctions et ne perçoit plus son salaire. En rentrant chez elle, une question l'obsède :

*Comment vais-je expliquer ça à mon fils ? Est-ce que je vais lui dire : ta mère s'est fait virer pour avoir picolé pendant le service ?”*

L'histoire que raconte le détective aujourd'hui donne une tout autre version : il lui a tendu un piège. Possiblement à la demande de l'employeur de Cornella. Il a joué le collègue sympa et a sorti l'alcool avant la visite de contrôle pour la mettre en faute, la faire virer ou, au minimum, l'écarter du comité d'entreprise.

## **Briser des vies**

Pour lui à l'époque, ce genre de mission, c'est la routine. Le détective est un fonceur, il était déjà comme ça à l'école. Il aime compromettre les autres : il se fait engager comme stagiaire ou intérimaire et gagne la confiance des collègues pour mieux les espionner. Il accumule les données, de préférence touchant au sexe, à la drogue ou à la violence. Il pose un mouchard sur la voiture des cibles qu'il poursuit et les photographie discrètement au travail. Parfois, il attire ses victimes dans un piège ou invente des accusations qui permettent au patron de virer l'employé indésirable.

Ce métier qui conduit à briser des vies, le détective a fini par y renoncer. Il regrette ce qu'il a fait et souhaite divulguer au plein jour les dizaines de cas qu'il a traités. Une opération comme celle de la maison de retraite ne se prépare pas seul, confie-t-il : tout est soigneusement organisé. Il y a des réunions avec les dirigeants de la société et le patron de l'agence de détectives. C'est au cours de ce genre de réunion qu'il a fait la connaissance de Helmut Naujoks, un avocat spécialisé en droit du travail qui l'a impressionné par sa stature et la précision de son discours.

Naujoks dirige un cabinet qui a des bureaux à Francfort, Hambourg et Düsseldorf. Il ne

représente que les employeurs et s'est spécialisé dans les procédures à l'encontre des salariés protégés, essentiellement les délégués du personnel, et en particulier ceux qui, selon ses propres termes, "*abusent de leur pouvoir*". Il a écrit plusieurs livres sur le sujet – *Kündigung von Unkündbaren* [Le licenciement des salariés protégés, non traduit] et *Schwarzbuch Betriebsrat* [Le livre noir des comités d'entreprise, non traduit]. Il intervient dans les talk-shows et y joue celui qui exprime des vérités inconfortables. Il représente toujours les intérêts de l'employeur "*selon son intime conviction*". L'avocat s'est fait de solides ennemis dans les syndicats et les comités d'entreprise, qui le qualifient de "videur" ou de "tueur". De leur point de vue, il se singularise moins par ses compétences juridiques que par son acharnement à accabler les salariés : il bombarde ses victimes de lettres, de plaintes et de tracasseries jusqu'à ce qu'elles n'en puissent plus. Lui souligne qu'il s'en tient à la loi et que, de toute façon, ce n'est pas lui qui a le dernier mot mais le juge.

Et voilà que le détective déballe tout. C'est la première fois que quelqu'un qui a travaillé sur les mêmes affaires que Naujoks vide son sac. Ils ont eu plusieurs fois le même commanditaire. Le détective, qui souhaite garder l'anonymat, enquêtait sur les salariés pour trouver – ou inventer – des motifs de licenciement, l'avocat conseillait l'entreprise et rédigeait parfois des documents juridiques à partir des éléments réunis par le premier. On se croirait dans la série policière *Un cas pour deux* : l'un porte la veste de cuir, l'autre le costume.

## **Manipulation et mise en scène**

D'après les documents dont disposent la *Süddeutsche Zeitung* et les deux chaînes de télévision NDR et WDR, le détective et Naujoks ont été impliqués au même moment dans au moins deux affaires [dont le cas Ernestine Cornella] où les accusations portées contre un délégué du personnel ont été probablement montées de toutes pièces ou gonflées démesurément. D'après le détective, Naujoks était au courant, ce que celui-ci dément. De quoi penser que l'avocat a au minimum profité des méthodes plus que douteuses du détective.

Les documents en question montrent que Naujoks était impliqué dans l'affaire de la maison de retraite : après la fameuse nuit, la directrice lui a envoyé plusieurs courriels contenant des éléments précis sur l'incident. D'après le détective, Naujoks a également participé à la réunion préparatoire qui s'est tenue dans un hôtel de Francfort, et ils ont abordé ensemble, l'avocat, la directrice et lui, l'idée de piéger leur cible avec l'alcool. La parole de Naujoks avait un poids particulier lors de ces séances car il était le seul à savoir ce qu'il fallait pour faire aboutir une procédure devant les tribunaux. Naujoks se refuse à tout commentaire. Son avocat déclare qu'il n'a jamais sciemment contribué à fonder un licenciement sur des faits illégalement provoqués ou montés de toutes pièces.

L'affaire est également délicate pour la maison de retraite. Après cette nuit-là, l'établissement a cessé de verser son salaire à Ernestine Cornella. Cela a provoqué des remous à Bad Nauheim, les gens ont rapidement flairé l'intervention d'une taupe de la direction. "*Nous avons eu dès le début le soupçon qu'il y avait des provocateurs en jeu*", déclare Stefan Schneider, l'avocat d'Ernestine Cornella. La directrice dément ces accusations qu'elle qualifie de "*totalemment absurdes*". Les documents en notre possession semblent cependant la contredire. Le 16 janvier 2012, jour de la réunion à l'hôtel de Francfort, le cabinet de "consultants" pour lequel travaille le détective envoie par courriel à son adresse privée un projet de contrat ayant pour objet "*Infiltration*" et qui évoque "*notre conversation de ce jour au Hilton de Francfort.*" Le document prévoit l'intervention de quatre personnes (ou moins,

le cas échéant), une avance de 30 000 euros, des honoraires de base de 4 000 euros, une rémunération de 100 euros de l'heure par détective. À ce jour, la maison de retraite se refuse à tout commentaire.

## Arrière-cours du miracle économique

Le militant antisyndical américain Martin J. Levitt décrivait déjà ce genre de méthode en 1933 dans *Confessions of a Union Buster* [Confession d'un briseur de syndicats, non traduit]. Il repose sur un mélange d'avertissements, de licenciements et de plaintes en dommages et intérêts dénués de fondement, de harcèlement ciblé, d'humiliations et, justement, l'intervention de détectives. À titre d'exemple : les licenciements et les plaintes sont signifiés au domicile du salarié, souvent le samedi ou au début des vacances, pour exercer une pression psychologique sur toute la famille.

Ces méthodes se sont aussi introduites en Allemagne. Ce que raconte le détective mène dans les arrière-cours du miracle économique allemand, dans des PME dont le patron ou les managers sont convaincus qu'ils doivent protéger leur société de leurs propres employés. De leur point de vue, les délégués du personnel abusent du statut de salarié protégé pour couvrir le comportement nuisible de certains de leurs collègues ou dresser les salariés contre leurs supérieurs.

Naujoks qualifie les élus des comités d'entreprise de *"patrons de l'ombre"*. Et il pointe volontiers le fait que leur statut de salariés protégés est source d'abus. *"Contrairement à la chancellerie, l' élu du CE est indéboulonnable"*, peut-on lire dans l'un de ses livres.

Pour tout de même licencier un représentant du personnel, le chef d'entreprise doit prouver qu'il a commis un délit ou une faute. À cette fin, les sociétés font intervenir des mouchards, des poseurs de pièges, des provocateurs. La morale n'entre pas en ligne de compte. *"C'est un monde de loups"*, déclare le détective.

*Aucun scrupule, ni bien ni mal. Il n'y a que l'objectif qui compte et les moyens pour y parvenir."*

Une fois que la résidence pour personnes âgées a chassé Ernestine Cornella du comité d'entreprise grâce à la mise en scène de l'alcool, l'instance s'est divisée. Il a fallu élire de nouveaux représentants du personnel. La liste de Cornella a été battue, c'est un groupe soutenu par la direction qui a obtenu la majorité. L'établissement a alors abandonné la procédure qu'elle avait entamée devant le tribunal pour obtenir le licenciement de Cornella. *"Ils avaient atteint leur objectif"*, déclare son avocat, Stefan Schneider. *Cette déléguée du personnel gênante avait perdu son pouvoir d'influence."*

Ernestine Cornella travaille toujours à la maison de retraite. *"Je me concentre sur les résidents, je me contente de faire mon travail"*, confie-t-elle. *Je sors le matin, je retire les poignards qu'on m'a plantés dans le dos et je rentre chez moi."*

Le détective s'est retiré du métier. Sa conscience le torturait, il s'était disputé avec Naujoks et sa vie était devenue si exténuante qu'il ne pouvait plus la supporter qu'à coups d'alcool et de drogue. *"C'est très fatigant de se faire toujours passer pour quelqu'un d'autre"*, répète-t-il. Quand il était en mission à la maison de retraite, il trouvait que c'était *"un coup de maître"*

*logistique*” d’avoir réuni au bon moment l’employée, l’alcool et la directrice. “*Aujourd’hui, avoue-t-il, j’ai honte.*”